

**Commune de
FURIANI**



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 20 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20240621-A20062024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

ARRETE

OBJET : Arrêté donnant délégation de fonctions du Maire à une Conseillère Municipale pour la célébration d'un mariage.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame PORTA Marine, Conseillère Municipale, de manière exceptionnelle, le samedi 22 juin 2024 pour célébrer un mariage.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame PORTA Marine, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil lors d'une célébration de mariage le samedi 22 juin 2024 à 16 heures 30 minutes au Centre Administratif de FURIANI.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI